

Décisions du conseil central

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME (3^o) REUNION DU CONSEIL CENTRAL ISSU
DU XV^e CONGRES NATIONAL DE L'ANEQ

16 août 1982

Chalet de ski de fond de St-Paul-de-Chester

Ordre du jour:

1. Election d'un-e président-e
2. Election d'un-e secrétaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport de l'exécutif
5. Tour des régions
6. Compo-ANEQ
7. Plan de travail
8. Varia
9. Levée de l'assemblée



association nationale des
étudiants et étudiantes
du québec.

1460, rue Amherst,
Montréal, Québec. H2L 3L3.
Tél.: (514) 849-1851

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME REUNION DU CONSEIL CENTRAL ISSU DU
XVÈ CONGRES NATIONAL DE L'ANEQ

1. Election d'un-e président-e

PRINCIPALE: Que René Aubut soit nommé président d'assemblée.
P/ Conseil exécutif
Adopté à l'unanimité.

2. Election d'un-e secrétaire

PRINCIPALE: Que Claude Laverdière soit nommé secrétaire d'assemblée.
P/ Conseil exécutif
Adopté à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

PRINCIPALE: Que l'on adopte l'ordre du jour suivant:

1. Election d'un-e président-e
2. Election d'un-e secrétaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport de l'exécutif
5. Tour des régions
6. Compo-ANEQ
7. Plan de travail
8. Varia
9. Levée de l'assemblée.

P/ Conseil exécutif
Adopté à l'unanimité.

4. Rapport de l'exécutif

PRINCIPALE: Que chaque Conseil régional donne un montant de \$50.00, à l'exception du Nord-Ouest qui donnera un montant de \$25.00, pour défrayer le tiers des coûts occasionnés pour la session de formation du Conseil Central du 12 au 16 août '82.
P/ Conseil exécutif
Adopté à l'unanimité.

PRINCIPALE: Qu'il y ait une lettre d'envoyée à tous-tes les abonnés-es du "québec ETUDIANT" leur suggérant, soit qu'elles considèrent que l'abonnement de l'an passé devienne un soutien au "québec ETUDIANT", soit qu'on rembourse le reste de leur abonnement (en argent ou en les réabonnant gratuitement cette année).
P/ Johanne Muzzo
S/ Pascale Nadon

Amendement:

Biffer le deuxième "soit..." de la proposition principale pour le remplacer par: "qu'on offre aux abonnés-es de poursuivre leur abonnement jusqu'à concurrence de 10 "q.E." comme prévu dans les politiques d'abonnement. A la limite, un ou une abonné-e qui veut le remboursement de cet abonnement pourra le demander en envoyant le coupon-réponse intégré à la lettre."

P/

S/

DILATOIRE: Que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.
P/ Stéphane Gagnon
S/ Pascale Nadon
Adopté à l'unanimité.

PRIVILEGIEE: Que le C.C. s'ajourne de 13h25 à 14h00 pour dîner.
P/
S/
Adopté à l'unanimité.

L'amendement est adopté: 5 POUR, 0 CONTRE, 2 abstentions.

La proposition principale est adoptée, telle qu'amendée: 6 POUR, 0 CONTRE, 1 abstention.

PRINCIPALE: Que l'on fixe le montant de l'abonnement au "québec ETUDIANT" aux taux suivants:
-individuel: \$5.00
-de soutien: plus de \$5.00
-institutionnel: \$10.00
-syndicats et groupes pop.: \$10.00 (3 exemplaires)
-international: \$15.00 (2 exemplaires)
-abonnement collectif pour les associations non-membres: \$10.00 (pour 100 exemplaires).
P/ Conseil exécutif
Adopté à l'unanimité.

PRINCIPALE: Que l'on appuie la lutte des travailleurs-euses à pourboire et que l'ANEQ envoie les informations et la pétition aux associations.
P/
S/
Adopté: 5 POUR, 0 CONTRE, 2 abstentions.

PRINCIPALE: Que l'ANEQ participe à l'envoi massif de lettres dénonçant la préparation de procès politiques contre Edmund Baluka et Jacek Kuron, et nombreux-euses autres militants-es.
P/ Conseil exécutif
Adopté à l'unanimité.

PRINCIPALE: Que l'on participe au Colloque sur l'Education Populaire qui aura lieu du 2 au 5 décembre 1982 à l'Université de Montréal.
P/ Conseil exécutif.
Adopté à l'unanimité.

5. Tour des régions

6. Compo-ANEQ

PRINCIPALE: Que l'on vende les machines de "Compo-ANEQ" à toutes personnes intéressées si dans une semaine, soit le 23 août 1982, la négociation avec les "Editions Parti-Pris" ne sont pas commencées.
N.B.: Les acheteurs devront avoir des offres acceptables.
P/ Conseil exécutif

DILATOIRE: Que la proposition principale soit mise en dépôt.
P/ Stéphane Gagnon
S/ Anne Lemay
Rejeté: 3 POUR, 0 CONTRE, 4 abstentions.

Amendement:

Changer le mot "une semaine" pour "deux semaines", et biffer "l'on vende" et "à toutes personnes intéressées" pour: "oublier l'alternative de Parti-Pris".

P/ Pascale Nadon
S/ Edith Ouellet

DILATOIRE: Que l'amendement et la proposition principale soient mis aux voix immédiatement.
P/ Ginette Bettey
S/ Pascale Nadon

Vote sur l'amendement:

Adopté: 4 POUR, 3 CONTRE, 0 abstention.

Vote sur la principale amendée:

Rejetée: 2 POUR, 4 CONTRE, 0 abstention.

PRINCIPALE: Qu'Anne Lemay et Yvon D'Astous (s'il accepte) soient sur le comité de négociation "Parti-Pris/ANEQ".
P/ Johanne Muzzo
S/ Edith Ouellet
Adopté à l'unanimité.

PRINCIPALE: Que Marc Vézina soit destitué du comité de négociation
"Parti-Pris/ANEQ".

P/ ~~Johanne Muzze~~ Anne Lemay
S/ René Aubut

DILATOIRE: Que la proposition principale soit mise aux voix im-
médiatement.

P/ Stéphane Gagnon
S/ Pascale Nadon
Adopté à l'unanimité.

Vote sur la principale:

0 POUR, 5 CONTRE, 2 abstentions.

7. Plan de travail

8. Varia

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée.

René Aubut, président

Claude Laverdière, secrétaire

/jacques beaudoin

ANNEXE 1

Liste des présences

CONSEIL CENTRAL: Ginette Bettey, exécutif
Johanne Muzzo, exécutif
Edith Ouellet, exécutif
Pascale Nadon, Nord-Ouest
Anne Lemay, Estrie
René Aubut, Estrie

(suppléant) Stéphane Gagnon, Saguenay/Lac St-Jean

(Absences: Michel DesRosiers, Estrie
Normand Légaré, Saguenay/Lac St-Jean
Réjean Harvey, Saguenay/Lac St-Jean)
Benoît Claveau, Saguenay/Lac St-Jean)

OBSERVATEURS-TRICES: Pierre Bélanger
Robert Dion
Nathalie Girouard
Claude Laverdière